

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

- 2^{ème} DEGRÉ : ENCADREMENT D'ÉQUIPE -

EN ENTREPRISE

Public visé

- Personnes encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.
- Représentant du personnel au CSE.

Note : Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N2 du référentiel DT40 de France CHIMIE.

Prérequis

- Avoir suivi la formation « Prévention du risque chimique » de 1^{er} degré, ou une formation de niveau équivalent.

Justification de l'action

- Risque chimique : articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- Plans de prévention : articles R4511-1 à R4514-10 du code du travail.
- Formation à la sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 journée).

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Contenu théorique

- Définir les principes de la prévention des risques chimiques :
 - Mesures de protection des travailleurs.
 - Surveillance médicale.
 - Evaluation du risque chimique.
- Identifier les notices de postes et procédures d'intervention :
 - Mesures en cas d'accident ou d'incident
 - Déversements accidentels.
 - Secours.
 - Incendie.
 - Evacuation.
- Expliquer les dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures : Relation entreprise utilisatrice / entreprise extérieure, plan de prévention, rôle des CSE.

Contenu pratique

- Mise en situation sur l'exploitation des instructions de sécurité de l'établissement.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode : 11567 – Sécurité industrie chimique.
- NSF : 222 – Transformations chimiques et apparentées (industries chimiques et pharmaceutiques).

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable de diriger des opérations dans un environnement où sont présents des risques chimiques, en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre de mesures préalablement définies.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPI réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnement oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, chaises, tables, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : plans de prévention, fiches de données de sécurité, fiches de poste, document unique d'évaluation des risques de l'établissement.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi la **formation ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.